

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Mon intervention de ce jour marque une rupture nécessaire avec la gestion opaque des mandats précédents. En tant qu'élus, nous portons la voix et les attentes des 45 % des citoyens qui ont voté pour nous.

Nous nous sommes engagés devant eux, à faire de ce mandat celui de la clarté, de la transparence et de la démocratie participative. Les chiffres et la méthode que vous nous présentez aujourd'hui sont loin d'établir cette confiance et confirment nos inquiétudes sur la sincérité de la trajectoire financière de notre commune.

## 1. Le droit d'information des élus

À la suite de la réception, le 26 mars, de la convocation du conseil municipal pour le vote des budgets, je vous ai demandé de disposer en amont :

- du Compte Financier Unique (CFU) 2025,
- du Budget Primitif 2026 (fonctionnement et investissement),
- ainsi que de leurs annexes et de la **notice explicative**.

J'ai également demandé l'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) et du fonds de roulement (FDR) sur les quatre dernières années, indicateurs essentiels pour évaluer notre capacité d'investissement sans alourdir la dette.

J'ai reçu les éléments DGFIP 2020–2024 le 27 mars 2026.

Vous nous avez indiqué que le CFU 2025 et le Budget Primitif 2026 seraient transmis au plus tard le 2 avril au matin, après la commission des finances du 31 mars et la validation par la Conseillère aux Décideurs Locaux.

Vous nous avez demandé de remonter nos questions au plus tard le 2 avril.

Or, ces documents nous ont été **transmis le 3 avril 2026**.

Le budget primitif 2026 a été modifié le jour du conseil le 7 avril, envoyé à 10h49 et Madame Dauchet Lebeau, élue, n'a pas été dans les destinataires

Pour rappel, l'instruction M57 impose une communication des documents budgétaires **au moins douze jours calendaires** avant la séance. Pour un conseil prévu le 7 avril, **le délai légal n'est pas respecté. De plus, le matin du conseil, vous modifiez ces éléments.**

Il n'était donc pas possible d'adresser des questions le 2 avril, puisque les documents ont été reçus le 3. C'est pourquoi je formule aujourd'hui ces interrogations.

## 2. La fin du "budget de façade" : en rupture avec la réalité

Les données DGFIP 2020–2024 montrent que les produits de fonctionnement ont toujours été stables, entre 335 170 € et 395 330 €.

Aujourd'hui, vous proposez un budget de 564 025 €, soit une augmentation de plus de **68 % par rapport au budget 2025**.

Cette hausse est artificielle. Elle repose sur le report massif de l'excédent 2025 (169 126,42 €) en ligne 002.

Ce mécanisme gonfle les recettes de fonctionnement et impose en parallèle une augmentation des dépenses, ce qui **contrevient au principe de sincérité budgétaire posé par le référentiel M57.**

Une alternative existe : affecter l'intégralité ou une partie de l'excédent 2025, au compte 1068.

Cela permettrait :

- de sanctuariser l'épargne pour l'investissement,
- de protéger les finances de la commune,
- et de ramener le budget de fonctionnement à environ **401 000 €**, en cohérence avec notre historique.

Je souligne également une erreur matérielle dans le CFU 2025 : la mention d'une "**affectation résultats 2023**" au compte 1068, qui correspond en réalité à l'exercice 2024. De même le total des dépenses et des recettes de fonctionnement sont celles de 2025 et **non de 2024**. Il est nécessaire de corriger ces erreurs.

### **3. Pression fiscale et paradoxes de la dette**

Malgré un excédent de clôture de 210 500 €, vous semblez augmenter la pression sur les ménages :

- **Fiscalité locale** : vous prévoyez 232 650 € de recettes, soit **+20 000 €** par rapport au réalisé 2025. **Que signifie cette augmentation, pouvez-vous le préciser ?**
- **Charges de personnel** : En 2025, était prévu 211 000 € pour n'en dépenser que 163 488 €. Malgré ce besoin réel bien moindre, vous inscrivez à nouveau 213 500 € au budget 2026. Pourquoi ?
- **Charges de gestion courante (chapitre 65)** : elles passent de 77 751 € à 105 000 €, soit une hausse de **35 %**, sans explication. De plus le total des charges de gestions courante ne correspond à ce qui est notifié sur le budget 2026, le compte 657 n'est pas de 3 500€ mais 5 500 €.

Est-ce lié à une augmentation des charges du SISCO ou des subventions auprès des associations ?

- **Dette** : après un emprunt de 250 000 € en 2025, les intérêts atteignent 15 450 €, soit une hausse de **+155 %**, alors que le remboursement du capital reste limité à 21 199,87 €.

Ce déséquilibre interroge : **avez-vous prévu un différé de remboursement du capital, notamment pour la maison intergénérationnelle, avec un report à 2027 ?** Si tel est le cas, cela pèsera lourdement sur les générations futures. **Avez-vous informé le conseil municipal de cette modification ?**

*Pour rappel le conseil municipal du 26 aout 2025 dans son compte rendu précise les modalités de cet emprunt et les mensualités à la charge de la commune :*

*La banque postale a été choisie pour un emprunt de 250000 € sur 20 ans à taux fixe. Soit un remboursement annuel de 18044,48 €*

*Extrait : « il reste un emprunt de la SAPA, toujours en cours, avec un remboursement annuel de 19917,76€. Cet emprunt se terminera en 2035.*

**L'échéance annuelle d'emprunt serait de 37962,24€. »**

Je ne vois pas cette somme dans le budget investissement de 2026 ?

#### 4. La maison intergénérationnelle : un financement incertain

Ce projet de 450 000 € (176 079 € en 2026 + 166 521 € de restes à réaliser) repose sur un plan de financement fragile.

Vous inscrivez 101 000 € de subventions alors qu'aucune n'a été perçue en 2025 sur les montants attendus.

**Avez-vous reçu les arrêtés de subvention du Conseil départemental et de la Communauté de communes du Val de Somme ?**

De nouvelles demandes ont-elles été engagées ? Si oui, auprès de quels financeurs ?

Sans subventions complémentaires, ce projet risque d'épuiser notre fonds de roulement (173 480 € fin 2024) et de nous priver de toute marge face aux imprévus.

#### Conclusion

Ce budget présente des faiblesses majeures :

- un délai d'information des élus non respecté
- un manque de sincérité budgétaire,
- une hausse artificielle des équilibres,
- des erreurs d'écritures
- des incertitudes importantes sur les recettes et les financements.
- l'absence de notice explicative

Il ne respecte pas l'engagement de transparence que nous devons aux habitants.

En conséquence, nous voterons contre ce budget.

**Conformément à l'instruction M57 et au Code général des collectivités territoriales, je demande que cette intervention soit annexée au procès-verbal de la séance, afin que les citoyens puissent en prendre connaissance.**

Méricourt l'abbé,  
Le 7 avril 2026

Sabine Dauchet

Serafim De Matos  
Machado

Patrick Dubas

